



Baron Jacob, dit James, de Rothschild (1792 - 1868) est le fondateur de la branche de Paris de la famille Rothschild.

« Déserter son culte est un crime »

Un testament

James de Rothschild épouse en 1824 Betty de Rothschild.

Arrivé à Paris en mars 1811, James installe en 1815, après avoir spéculé sur la chute de l'Empire, l'établissement financier «MM. de Rothschild Frères» dans l'hôtel que Fouché a abandonné rue d'Antin (devenue rue Laffitte).

Extrait

S'il est un trait que le premier des Rothschild a réussi à rendre héréditaire jusqu'à en faire une fatalité génétique, c'est bien la prudence, manifestation permanente de sagesse en toutes choses mêlée de discrétion, ce qui jamais ne les préserva des exceptions, excès et dérapages. Chez lui, la prudence se manifesta jusque dans la célérité avec laquelle il fit repeindre au chlore notre hôtel de la rue Laffitte pendant l'épidémie de choléra de 1832. James en hérita et fit tout pour le transmettre à sa descendance. Jamais il n'avait imaginé que ses fils puissent ne pas s'installer de part et d'autre de son bureau rue Laffitte. Ils lui semblaient *naturellement* destinés à la banque, ainsi que leurs enfants, même si naïtre Rothschild les condamnait tous à voler de nos propres ailes. Mais cela ne l'empêchait pas d'envisager que la maison de banque puisse être un jour liquidée. Dans cette funeste perspective, il les pria par testament de demeurer toujours associés sous la raison sociale des Rothschild Frères.

James léguait également à titre de souvenir une bague de 50 000 francs à son ami Guibert et une autre de même valeur à son ami Fromont, tandis que son valet Félix Draye recevait une pension viagère et annuelle de la moitié de ses gages, mais ces legs et bien d'autres par codicille n'étaient que de peu d'importance, sauf pour leurs bénéficiaires, en regard d'un paragraphe de l'article 15 de son testament, le plus important à nos yeux, celui dans lequel il donnait sa bénédiction à ses enfants tout en les mettant en garde.

« Je vous supplie de nouveau, mes chers enfants, de ne vous écarter jamais des saines traditions de nos pères. C'est un précieux héritage que je vous laisse et que vous transmettez à vos enfants. La volonté de Dieu donne à l'homme sa religion en même temps que la vie ; obéir à ce décret de la Providence est notre premier devoir : déserter son culte est un crime. Aimez donc et servez par de bonnes actions le Dieu de vos ancêtres. »

Source : Extrait du *Portrait*, de Pierre Assouline, Paris, Gallimard, 2007, p. 90-91.